Image not found or type unknown

retrait d'autorité parentale

Par **karinetrankill**, le **23/01/2012** à **21:32**

Bonjour,
J' ai un enfant agé à ce jour de 5ans.

Je suis séparé de son père depuis qu'il a 2mois car j'étais victime de violences conjugales au quotidien et je souhaitais protèger mon enfant afin qu'il n'ai aucunes familiarités avec la violence.

Un jugement a été rendu pour fixer un droit de visite ainsi qu'un montant de pension alimentaire.

Le droit de visite est libre et la pension reste impayée depuis.
L'ASF m'aide à élever mon enfant à hauteur de 84€ par mois.

Le père a refait sa vie est vit à nouveau en couple. Par conséquent, il fait subir à sa compagne les mêmes violences physiques et verbales que moi.

Ceci ne me regarde en rien , sauf lorsque mon enfant est en week-end chez eux et qu'il est témoin de scènes qui le pousse à ne plus vouloir aller chez son père.

Mes questions sont simples:

-Puis-je retirer l'autorité parentale au père, car c'est une personne qui nuit considérablement au bon équilibre de mon enfant?
-Demander la rétroactivité des paiements non effectués?
-Modifier le patronyme de mon enfant en lui donnant le mien?
-Retirer le droit de visite tant que le père ne suit pas une thérapie?

Je vous remercie infiniment par avance des réponses que vous apporterez à mes multiples questions.

Cordialement

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés